DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES-VITRE
COMMUNE DE CHAUVIGNE
35490

Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 035-213500754-20260312-20260305-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAUVIGNÉ 35

++

L'An deux mil vingt-six 12 mars à 20 heures

Le Conseil Municipal de CHAUVIGNÉ, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Chauvigné en séance publique sous la présidence de :

Mr Henri RAULT, Maire de Chauvigné,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 12

Etaient présents : 8

H. Rault, A. Coudray, P. Souchu, V. Elshout, J. Brézel, E. Chevalier, C. Duchêne, J. Hodouin,

Etaient absents : 4

M. Gazengel, S. Battais, S. Servais, T. Fretay

Etaient excusés : 2

S. Servais, T. Fretay

Monsieur Brézel a été élu secrétaire de séance

Date de convocation : 5 mars 2026

Date d'affichage : 6 mars 2026

****

Délibération 2026-03-05

Objet : Demande dédommagement salle extérieure pour réception des amis de Steinfeld en 2024 + location salle pour Assemblée générale de 2025

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier émanant du comité de jumelage de Chauvigné qui demande à bénéficier d'une subvention comme dédommagement de l'utilisation d'une salle des fêtes extérieure.
Le comité de jumelage a dû organiser en 2024, la soirée officielle de jumelage Steinfeld-Chauvigné, dans une commune située à proximité de Chauvigné. L'association demande à bénéficier de la prise en charges des frais de location, à savoir 504 €.
L'association a de plus, dû organiser son assemblée générale 2025 à l'Auberge de la Maison neuve et a dû régler la somme de 50 €. L'association demande également à être dédommager de cette somme.
Le conseil municipal à l'unanimité vote une subvention de 554.00 € à l'association du comité de jumelage, correspondant aux frais de locations de 2024 et 2025.

Le registre dûment signé. Pour extrait conforme.
Fait et délibéré les, jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire
H. RAULT

MAIRIE DE CHAUVIGNE ★ ILLE-ET-VILAINE ★